
Magalie Flores-Lonjou

**Xavier Delsol, Alain Garay, Emmanuel
Tawil (éds.), *Droit des cultes.
Personnes, activités, biens et
structures***

Av.-prop. de Blandine Chelini-Pont. Lyon, Dalloz –
Juris Associations, coll. « Référence », 2005, 639 p.

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Magalie Flores-Lonjou, « Xavier Delsol, Alain Garay, Emmanuel Tawil (éds.), *Droit des cultes. Personnes, activités, biens et structures* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 138 | avril - juin 2007, document 138-32, mis en ligne le 11 septembre 2007, consulté le 11 février 2012. URL : <http://assr.revues.org/5962>

Éditeur : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales

<http://assr.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://assr.revues.org/5962>

Document généré automatiquement le 11 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Archives de sciences sociales des religions

Magalie Flores-Lonjou

Xavier Delsol, Alain Garay, Emmanuel Tawil (éds.), *Droit des cultes. Personnes, activités, biens et structures*

Av.-prop. de Blandine Chelini-Pont. Lyon, Dalloz – Juris Associations, coll. « Référence », 2005, 639 p.

Pagination de l'édition papier : p. 97-251

- 1 Le projet de cet ouvrage était intéressant, à plus d'un titre. Partant du constat de la méconnaissance des règles juridiques applicables aux cultes, les auteurs avaient pour ambition de présenter ce corpus de normes tissé tout au long du XX^e et d'offrir au lecteur un ouvrage pratique lui permettant de pénétrer les arcanes du régime des cultes, du fait de leur double compétence de praticiens et de chercheurs. Cette ambition se manifeste dans quatre parties, permettant d'envisager l'ensemble des aspects de cette question, puisque après un premier livre de tonalité historico-juridique, trois livres envisagent le cadre juridique des activités et biens, des personnes et des structures culturelles. Dès lors, la lecture d'un tel ouvrage se révèle fructueuse, comme l'analyse de l'affaire Union des athées jugée à la fois par le Conseil d'État et les organes de la Convention européenne des Droits de l'Homme, mettant en lumière les ambiguïtés du système juridique et fiscal des associations (pp. 126-140) ; l'actualité renouvelée de la question du secret religieux (pp. 393-400) ou l'analyse détaillée des questions fiscales, qu'il s'agisse des édifices (pp. 281-298), des employeurs (pp. 317-319) ou des associations non culturelles (pp. 509-525). Les propos introductifs à la partie II « Les édifices pour le culte » emportent moins la conviction, car, tout en récusant l'expression « lieux de culte » au motif d'une spécificité du régime juridique des édifices du culte, ils se proposent « de distinguer le régime très spécifique des édifices appartenant au domaine public et celui des édifices relevant d'un régime de propriété privée » (p. 224).
- 2 Malgré tout, chacun trouvera avec cet ouvrage qui matière à réflexion, qui matière à résolution de problèmes techniques.
- 3 Toutefois, si l'on peut regretter l'absence d'un index, dont l'utilité serait avérée dans ce labyrinthe de termes juridico-religieux et déplorer quelques rares erreurs de forme, nouvelles compagnes des récents ouvrages juridiques, c'est surtout un certain nombre de remarques – au ton inutilement polémique – qui viennent atténuer les apports positifs de cet ouvrage. Cela se manifeste principalement dans l'introduction, lorsque les trois auteurs se présentent – dans une déclaration d'intention – comme n'étant pas « institutionnellement liés à une université confessionnelle ni aux organes dirigeants d'un culte quelconque (...) [bénéficiant] ainsi d'une vraie liberté d'étude, de recherche et d'enseignement » (p. 20), leur permettant de mener une réflexion fort éloignée des pré-supposés de leurs confrères : « (...) campant sur une stricte neutralité méthodologique, les auteurs n'entendent point dénaturer le droit des cultes pour l'accommoder à l'image la plus propice à la défense d'une religion ou d'un régime local particulier » (p. 20) ou quand il s'agit de définir les cultes reconnus auxquels seuls le sens caché aurait été révélé (p. 30).
- 4 Nulle entreprise scientifique ne s'honore de tels procédés, seuls l'objet d'études et la pertinence des analyses doivent s'imposer avec la clarté des évidences.

Pour citer cet article

Référence électronique

Magalie Flores-Lonjou, « Xavier Delsol, Alain Garay, Emmanuel Tawil (éds.), *Droit des cultes. Personnes, activités, biens et structures* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne],

138 | avril - juin 2007, document 138-32, mis en ligne le 11 septembre 2007, consulté le 11 février 2012. URL : <http://assr.revues.org/5962>

Référence papier

Magalie Flores-Lonjou, « Xavier Delsol, Alain Garay, Emmanuel Tawil (éds.), *Droit des cultes. Personnes, activités, biens et structures* », *Archives de sciences sociales des religions*, 138 | 2007, 97-251.

Droits d'auteur

© Archives de sciences sociales des religions
